

**OBJET AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES ANTICIPES
 EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions du C.G.C.T., lorsque le B.P. est voté au-delà du 31 décembre, une délibération doit ventiler les crédits budgétaires en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget précédent, déduction faite des crédits relatifs aux prêts.

La ville fait donc le choix d'utiliser cette procédure et pour cela se propose de créer les ouvertures de crédits nécessaires afin d'assurer la continuité du déroulement des projets d'investissements jusqu'à la date de vote du budget 2016 programmé pour mars prochain.

Cette autorisation se fera conformément aux dispositions en vigueur dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 (en dehors des chapitres relatifs aux emprunts).

Ces crédits seront ventilés aux chapitres suivants, à hauteur des montants indiqués :

- Chapitre 20	1 415 000 €,
- Chapitre 21	2 387 000 €,
- Chapitre 23	8 846 000 €,
- Chapitre 204	835 000 €,
- Chapitre 27	796 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20151123-15607-1-DE
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/11/2015


Gilbert ANNETTE

**OBJET AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES ANTICIPES
 EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/6-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

↓
*Messieurs VICTORIA René-Paul, HOARAU Serge,
Madame DOKI-THONON Lisianna,
Monsieur HUBERT Richenel et Madame HO-SHING Cynthia*

↓
autres élus présents et mandatés

Adopte l'autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement, conformément aux dispositions du rapport de la présente délibération à hauteur de :

- Chapitre 20	1 415 000 €,
- Chapitre 21	2 387 000 €,
- Chapitre 23	8 846 000 €,
- Chapitre 204	835 000 €,
- Chapitre 27	796 000 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20151123-15607-2-DE
Date de réception préfecture : 01/12/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/11/2015


Gilbert ANNETTE